

Père ", puis " et vous, mon Père ", parce que le prêtre doit répondre par le *Misereatur* et l'*Indulgentiam*.

Ce n'est que lorsqu'on récite cette prière d'une manière liturgique, et dans une action liturgique, qu'on récite ces mots. Ainsi en récitant les prières du matin et du soir à l'église, lors même qu'un prêtre y présiderait, en surplis, comme il arrive en Carême, à plus forte raison, sans aucun prêtre, on doit omettre ces mots, parce que cette récitation n'est pas liturgique.

C'est pour cette raison que dans les livres de prières, ces mots sont placés entre parenthèses? On ne les omet pas, pour que le texte latin et officiel de la prière ne soit pas tronqué, et pour que les fidèles n'en perdent pas la connaissance. Mais, on les enlève dans des parenthèses pour rappeler les cas où on doit les omettre.

On comprend maintenant combien est peu exacte la distinction faite dans la question, du *Confiteor* récité à l'église ou récité à la maison, puisqu'il arrive qu'on doive quelquefois omettre ces mots à l'église (récitation non liturgique) et qu'au contraire, il faille quelquefois les dire à la maison (récitation liturgique).

L'occasion est favorable pour rappeler que la conjonction " et " doit se dire devant la mention de père (et frères), mais que lorsqu'on omet ces mots, il faut la placer plus avant, devant les mots " tous les saints " qui forment la dernière partie de l'énumération. Il faut donc alors dire: " à saint Pierre et à saint Paul, et à tous les saints..." et plus loin: " saint Pierre et saint Paul, et tous les saints..."

Cette question doit intéresser surtout les malades et les instituteurs ou institutrices.

Les malades, ou garde-malades, qui les suppléent devront toujours réciter dans le *Confiteor*, avant la communion, les mots *et tibi Pater*, puis *et te, Pater*. Ils auront soin de plus de réciter cette prière en latin, puisqu'il s'agit d'une récitation